



Envoyé en préfecture le 08/05/2025
 Reçu en préfecture le 08/05/2025
 Publié le
 ID : 077-200078038-20250506-D_2025_18-DE

ANTICIPER • AGIR • ACCOMPAGNER
Préservons nos rivières et notre territoire

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
 DÉPARTEMENT DE SEINE ET MARNE
 ARRONDISSEMENT DE PROVINS

Extrait délibération n° 2025-18

Le quinze avril deux mille vingt-cinq, le comité syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SMAGE) des Deux Morin s'est réuni à la salle Henri FOREGEARD, de la Ferté-Gaucher (77320) sous la présidence de M. DE VESTELE Philippe.

Date de convocation : 04/04/2025

Début de réunion : 18h30

Nombre de délégués titulaires en exercice : 38 - Quorum : 20

Présents : 28 - Votants : 30

EPCI	Titulaire Suppléant	Compétence		Nom	Présents	Représentés	Absents
Délégué au SMAGE des Deux Morin							
CA coulommiers Pays de Brie	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. MARCILLY Fabrice		Pouvoir à M. VAUDESCAL	
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. FOURNIER Pascal			Excusé
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. THOMAS Cédric	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	Mme TEMOIN-HADEY Marie Noëlle	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. VAUDESCAL Jean-Louis	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. MUSART Jean-Luc	X		
CA Pays de Meaux	Titulaire	GEMAPI		M. SARAZIN Régis	X		
	Titulaire	GEMAPI		M. ATTALI Didier		Pouvoir à M. SARAZIN	
CA Val d'Europe Agglomération	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. VERDELLET Fernand	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. DELVAUX Ghislain	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. ROBBE Michel	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. SETHIAN Eddy	X		
CC des Deux Morin	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. DE VESTELE Philippe	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. MOREL Frédéric	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	Mme LAFOND Marguerite	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. ROUSSEAU Michael	X		
CC du Provinois	Titulaire	SAGE		Mme RAIMBOURG Claude	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. HANNETON Alain	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. BOULLOT Alain	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. M. MAZZUCHELLI Olivier			X
CC Val Briard	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. ARTHUR Olivier			Excusé
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. CUYERS Marc			Excusé
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. DHUICQ Etienne	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. VIE Patrick	X		
CC Brie Champenoise	Titulaire	SAGE		M. GARCIA Juan	X		
	Titulaire	SAGE		M. COSTELET Guillaume	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. LIÉGOIS Michel	X		
CC Sézanne Sud-Ouest Marnais	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. DEGOIS Guy	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. LAHAYE José	X		
	Titulaire	SAGE		M. THUILLIER Jean-François			X
	Titulaire	SAGE		M. LOMBARD Maurice	X		
CC Paysages de Champagnes	Titulaire	SAGE		M. MOUSSY Jean-François			X
	Titulaire	SAGE		M. LHEUREUX Christian			X
CA Epernay	Titulaire	SAGE		M. DENIS Max	X		
	Titulaire	SAGE		M. GONCALVES Alain			X

CC Canton de Charly sur Marne	Suppléant	SAGE	M. BOURGEOIS Pierre
CA Région de Château Thierry	Titulaire	SAGE	M. MOROY Alain

Secrétaire de séance : M. ROUSSEAU Michael

Envoyé en préfecture le 08/05/2025

Reçu en préfecture le 08/05/2025

Publié le

ID : 077-200078038-20250506-D_2025_18-DE

Approbation du règlement de fonctionnement de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) : Délibération n°2025-18

Le président rappelle aux membres du comité syndical que la Commission d'Appel d'Offres (CAO) constitue une instance essentielle dans la procédure de passation des marchés publics. Afin d'assurer son bon fonctionnement, un règlement de fonctionnement a été rédigé et transmis préalablement à l'ensemble des membres du comité syndical.

Ce règlement précise notamment les modalités de convocation, d'organisation des séances, de quorum, de vote et de communication des documents préparatoires. Il intègre également la possibilité, pour les membres de la CAO, de participer à distance, par des moyens de communication électronique garantissant l'identification des participants, la confidentialité des échanges et la régularité des délibérations.

Il est procédé au vote : soit 0 ABSTENTION, 0 CONTRE, 30 POUR.

Après en avoir délibéré, le comité syndical :

- Considérant la nécessité d'organiser le fonctionnement interne de la CAO,
- Considérant les dispositions du Code de la commande publique,
- Vu le projet de règlement transmis aux membres,

Décide :

- **D'approuver le règlement de fonctionnement de la Commission d'Appel d'Offres** tel que présenté,
- **D'autoriser la participation à distance** des membres de la CAO dans les conditions prévues par le règlement.

→ **Le règlement de fonctionnement de la Commission d'Appel d'Offres est approuvé : Délibération n° 2025-18**

Date de publication : 06/05/2025
Président du SMAGE des Deux Morin
Monsieur DE VESTELE Philippe



Certifié exécutoire
Transmis en préfecture
Le 06/05/2025
Affiché le 06/05/2025
Fait à La Ferté Gaucher, le 06/05/2025
Le Président